



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-191115-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015
--	---

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 21

Nombre de conseillers votants 25

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoint,

M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gérard CETTOUR-BARON, Mme Nadine GERARD, Mme Céline GOSMAT, Mme Edith MARCILLAC, M. Francis COUSTEAU,

Ont donné pouvoir :

M. Gérard CETTOUR-BARON	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Nadine GERARD	à M. Hervé GROSSIN
Mme Edith MARCILLAC	à Mme Delphine COSSON
M. Francis COUSTEAU	à Mme Nathalie CARDIN

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour :

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 01 octobre au 03 novembre 2015. Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.
- Démission de Madame Myriam CHALI, conseillère municipale - Installation de Madame Virginie GATIEN : Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par courrier reçu en date du 06 octobre 2015, Madame Myriam CHALI, conseillère municipale, a remis sa démission.

Monsieur le Maire rappelle alors le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet de compléter le Conseil Municipal et l'article L 270 du Code Electoral relatif au remplacement des conseillers municipaux.

Madame Virginie GATIEN a été convoquée au présent conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'installer Madame Virginie GATIEN suivant l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal procède à l'installation de Madame Virginie GATIEN, 22^{ème} sur la liste Esvres 2014 "Responsable et Solidaire » comme conseillère municipale en remplacement de Madame Myriam CHALI, démissionnaire.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation des représentants au sein des commissions communales en remplacement de Madame Myriam CHALI : Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein des commissions municipales suivantes, selon la représentation proportionnelle,
 - **DESIGNE** (25 voix) au sein de la commission :

Bâtiments communaux, infrastructures :

Liste *ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire »* :

- **Madame Virginie GATIEN**
en remplacement de Myriam CHALI

Affaires scolaires :

Liste *ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire »* :

- **Madame Virginie GATIEN**
en remplacement de Myriam CHALI

Evènements et manifestations :

Liste *ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire »* :

- **Madame Virginie GATIEN**
en remplacement de Myriam CHALI

Finances :

Liste *ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire »* :

- **Madame Virginie GATIEN**
en remplacement de Myriam CHALI

2. Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) en remplacement de Madame Myriam CHALI : Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant au SICALA 37, selon la représentation proportionnelle,
 - **DESIGNE** (25 voix) au sein du SICALA 37 :
Suppléant(e) : **Virginie GATIEN**
en remplacement de Myriam CHALI
3. Election d'un délégué à l'école Sainte-Thérèse en remplacement de Madame Myriam CHALI : Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un nouveau membre à l'école Sainte-Thérèse, selon la représentation proportionnelle,
 - **DESIGNE** (25 voix) au sein de l'école Sainte-Thérèse:
Josiane LE BRONEC
en remplacement de Myriam CHALI
4. Avis sur les modifications statutaires du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 28 septembre 2015.
 - **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.
5. Avis sur les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre-et-Loire (SIEIL) : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** l'adhésion au SIEIL de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles pour les

compétences suivantes :

- Eclairage public,
 - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides,
 - Système d'information géographique
- **PRECISE** que cette adhésion sera validée à l'issue de la procédure visée à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
6. Avis sur les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SICALA 37 du 3 novembre 2015.
7. Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **PREND** acte de la proposition faite par le Préfet du maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes du Val de l'Indre.
- **ÉMET** un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

DOMAINE ET PATRIMOINE

8. Acquisition amiable de la parcelle de terrain ZN n°249– [Consorts ROUER] : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** l'acquisition amiable de la parcelle de terrain cadastrée ZN n°249 de 6 305 m² appartenant à la Succession de Madame GABY Simone, épouse ROUER moyennant le paiement du prix global de 2 000 euros [deux mille euros].
- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2015, chapitre 21, article 2111.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Maître Axel LETELLIER, notaire à SAINT-AVERTIN.

ESVRES-SUR-INDRE, le 23 novembre 2015

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT